



Règlement intérieur Ludothèque

Maison de l'enfance

T : 01 71 86 60 24

Située au cœur de la Maison de l'enfance, la ludothèque est dédiée à la petite enfance (de 0 à 6 ans). C'est un espace de jeu libre où l'enfant est l'acteur principal de son développement. La ludothèque propose du matériel ludique comme bien collectif et met en place des espaces pour donner l'occasion de jouer à toute une palette de jeux. Les familles peuvent venir jouer sur place, emprunter des jeux et participer à des ateliers. L'équipe de la ludothèque est à l'initiative des règles de vie du lieu et veille au respect des personnes, du matériel et du rangement.

Adresse et téléphone :

Maison de l'enfance Rue de la résistance 93230 Romainville

01 71 86 60 24

Article 1 : Locaux

La ludothèque se compose des pièces suivantes :

- une salle principale de jeu avec des espaces aménagés selon différentes thématiques (selon âge ou type de jouets),
- un espace extérieur,
- une biberonnerie avec chaise haute et chauffe-biberon,
- des sanitaires adaptés au tout-petit avec table à langer.

En fonction des possibilités, plusieurs salles d'ateliers :

- un espace ateliers manuels (peinture, pâte à modeler),
- un espace de jeux d'eau
- un espace motricité pour les enfants de moins de 3 ans (piscine à balles)
- un espace de lecture et de musique

Article 2 : Inscription

L'inscription se fait à la Maison de l'enfance.

Pour toute inscription il faut :

- être Romainillois et présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- remplir une fiche d'adhésion
- présenter une pièce d'identité

Article 3 : Fonctionnement

Horaires d'ouverture

Mardi	15 h 00 – 19 h 00 (prêt de jeu)
Mercredi	14 h 00 – 18 h 00 (prêt de jeu)
Jeudi	15 h 00 – 19 h 00 (prêt de jeu)
Vendredi	15 h 00 – 18 h00

30 minutes avant la fermeture de la ludothèque l'accès n'est plus autorisé.

Périodes de fermeture

La ludothèque est fermée 5 semaines en période estivale et 1 semaine à la période des fêtes de fin d'année, ainsi que les jours fériés.

En cas de fermeture exceptionnelle, les usagers seront prévenus le plus tôt possible, notamment par voie d'affichage sur la porte d'entrée de la Maison de l'enfance.

Fréquentation de la ludothèque

La ludothèque est un espace dédié aux 0-6 ans. Les familles peuvent néanmoins venir accompagnées de la fratrie (frères et sœurs de plus de 6 ans).

Par mesure de confort et de sécurité, la capacité maximale d'accueil dans les locaux de la ludothèque est fixée à 35 personnes (adultes et enfants). Le personnel de la ludothèque peut donc être amené à réguler la fréquentation du lieu en cas de forte affluence :

- séance de jeux limitée à une heure
- inscription pour les plus de 6 ans dans la limite d'une jauge de 5 grands
- limitation à deux adultes accompagnateurs maximum

Hygiène et propreté

Les enfants doivent entrer déchaussés dans la ludothèque. Pour les adultes des sur-chaussures sont à disposition à l'entrée.

Il est interdit de manger et de boire dans la ludothèque, des espaces sont réservés à cet effet (hall d'accueil, biberonnerie et espace extérieur).

Une salle de change permet en toute intimité de changer les bébés et des sanitaires adaptés aux enfants sont à disposition, propices à l'acquisition de la propreté.

Ces différents espaces doivent être respectés et laissés propres dans un souci de bien être pour tous les usagers.

Respect et savoir vivre

Les activités de la ludothèque se pratiquent dans une ambiance conviviale et respectueuse de chacun.

Les usagers s'engagent à respecter les autres enfants et adultes, le personnel de la Maison de l'enfance, le matériel et les lieux.

Les adultes responsables de l'enfant sont garants de sa sécurité et de son bien-être et l'accompagnent dans le jeu et le respect des règles de vie. Ils l'aident notamment à ranger le matériel utilisé.

Dans les locaux de la ludothèque, les téléphones portables doivent être mis en « silencieux » et leur usage interdit.

Les animateurs-ludothécaires se réservent le droit d'intervenir auprès de l'enfant lorsque celui ci :

- se met ou met les autres en danger
- détériore le matériel mis à disposition

Utilisation des locaux et des différents espaces de jeux

La présence de l'adulte responsable de l'enfant est indispensable dans chaque salle ou espace de jeu.

Dans la salle principale, les tables de jeux sont réservées aux joueurs et à la pratique des jeux.

Le coin bébé ne peut être investi par les plus grands.

Certains espaces sont partagés avec le multi-accueil de la Maison de l'enfance : les salles d'ateliers, l'espace extérieur. C'est pourquoi ils ne sont pas toujours disponibles et accessibles uniquement sur demande.

Jeux et jouets

A la ludothèque la liberté dans le jeu est un droit.

Plusieurs types de jeux et jouets sont en libre accès, hormis les jeux de société et les jeux d'extérieur, disponibles sur demande.

Chaque usager doit ranger avec soin le matériel qu'il a utilisé afin d'éviter toutes pertes ou dégradations. Ainsi le

dernier quart d'heure de la séance est dédié au rangement.
Les jeux et jouets de la ludothèque ne doivent pas être déplacés dans les salles d'ateliers.

Ateliers

Des ateliers sont proposés aux familles par l'équipe d'animation de la ludothèque. Certains nécessitent une inscription.

Les familles peuvent être associées à l'élaboration et la mise en place d'ateliers.

Un atelier peut être annulé en cas d'absence d'un des deux animateurs ludothécaires.

Article 4 : Responsabilités

Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne .

La mairie décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte de tout objet personnel, y compris les poussettes.

Article 5 : Modalités du prêt de jeu à la ludothèque

Horaires du prêt de jeux

Le prêt de jeux s'effectue uniquement sur les temps d'accueil du mardi, mercredi, et jeudi après-midi.

Carte de prêt

Pour emprunter des jeux/jouets, il faut au préalable faire l'achat d'une carte de prêt à l'accueil unifié de la Mairie de Romainville en se munissant des documents suivants :

- justificatif de domicile de moins de trois mois
- livret de famille
- pièce d'identité

Le prix de la carte est de 6 euros d'une valeur de 12 points.

Les jeux sont classés en deux catégories :

- jeux de catégorie 1 : d'une valeur de 1 point
- jeux de catégorie 2 : d'une valeur de 2 points

Le suivi du prêt est réalisé à la ludothèque par une fiche individuelle.

Accueil unifié

Hôtel de Ville, Place de la Laïcité 93230 Romainville

01 49 15 55 00

Nombre de jeux et durée

Le prêt de jeu est limité à 2 jeux pour une durée de 3 semaines.

Rôle de l'animateur ludothécaire

Un animateur/ludothécaire accompagne le public dans la réalisation du prêt (conseils et modalités).

Vérification du bon état du jeu et responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à vérifier l'état complet du jeu avant sa sortie, selon l'inventaire prévu à cet effet dans chaque jeu. Il est conseillé de transporter les jeux dans un sac.

Pendant la durée du prêt, les jeux sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Chaque jeu doit être rendu complet et en bon état.

• Détérioration du jeu

Toute détérioration doit être signalée aux ludothécaires qui jugent alors de la possibilité de réparation. Si la détérioration est non réparable, le jeu étant alors inutilisable, l'utilisateur est tenu de remplacer le jeu.

Le jeu ne doit pas être réparé par l'emprunteur, à sa propre initiative.

En cas de décision de remplacement du jeu, si celui-ci n'est plus édité, les ludothécaires et l'utilisateur conviendront de l'achat d'un jeu équivalent.

Dans les deux cas (réparation ou remplacement du jeu), un nouveau délai de 3 semaines sera alors accordé, pendant lequel aucun prêt n'est autorisé

- **Perte d'une pièce du jeu**

Toute perte d'une pièce du jeu doit être signalée aux ludothécaires qui jugent alors de la possibilité de remplacer celle-ci. Si la pièce manquante n'est pas remplaçable, le jeu étant alors inutilisable, l'utilisateur est tenu de remplacer le jeu.

En cas de décision de remplacement du jeu, si celui-ci n'est plus édité, les ludothécaires et l'utilisateur conviendront de l'achat d'un jeu équivalent.

Un nouveau délai de 3 semaines sera alors accordé, pendant lequel aucun prêt n'est autorisé.

- **Retard**

Procédure

1 semaine après la dernière date de retour fixée par la ludothèque, un courriel est envoyé à l'utilisateur pour l'avertir. Si le jeu n'est pas restitué, réparé ou remplacé, 3 semaines après dernière date de retour fixée par la ludothèque, un courrier de relance est envoyé à l'adresse postale de l'utilisateur, fixant un délai supplémentaire de 3 semaines pour restituer le jeu.

Si le jeu n'est pas restitué 6 semaines après la dernière date de retour fixée par la ludothèque, la Mairie de Romainville se réserve le droit d'émettre un titre de recette auprès du Trésor Public.

Pénalités de retard

Tout retard dans la restitution du jeu entraîne une suspension du prêt jusqu'au retour du jeu.

Pour tout retard, un point par jeu et par semaine de retard sera retenu sur la carte de prêt de jeu.

Montant de l'amende forfaitaire

- jeux de catégorie 1 : 50 €

- jeux de catégorie 2 : 100 €

Le prêt de jeu reste suspendu tant que l'amende reste impayée auprès du Trésor Public. Le prêt est réactivé sur présentation du bordereau d'acquiescement du Trésor Public.

- **Négligences**

Sont considérés comme négligences :

- les retards
- les détériorations
- la perte de pièces

Ces négligences sont notées sur la fiche de prêt de l'utilisateur, qui en sera informé.

A partir de 5 observations, le prêt est suspendu pour une durée de 6 semaines.

Le présent règlement prend effet à partir du 8 septembre 2015.

FICHE D'INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, je m'engage à en respecter les termes.

Responsable légal

Assistante maternelle ou garde à domicile

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : @ e-mail :

Nom, prénom et date de naissance des enfants bénéficiaires :

◆ enfant 1

◆ enfant 2

◆ enfant 3

◆ enfant 4

Date d'inscription :/...../.....

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, je m'engage à en respecter les termes.

Responsable légal

Assistante maternelle ou garde à domicile

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : @ e-mail :

Nom, prénom et date de naissance des enfants bénéficiaires :

◆ enfant 1

◆ enfant 2

◆ enfant 3

◆ enfant 4

Date d'inscription :/...../.....

Signature :